

Arrêté du 10 juillet 2013 portant agrément et renouvellement d'agrément national des associations et unions d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique

10/07/2013

Ce texte renouvelle l'agrément national de l'« Association française du lupus et autres maladies auto-immunes » pour cinq ans à compter du 15 octobre 2013. Il délivre pour cinq ans un agrément au niveau national à l' « Association française des syndromes de Marfan et apparentés » au « Centre national des associations de fibromyalgiques » et à l' « Association fédérative française des sportifs transplantés et dialysés ».